Compte-rendu Débat-bar 20.06.2049

LE PROCESSUS PARTICIPATIF EN QUESTION: PLUS ON EN PARLE, MOINS ON LE FAIT?

A Bruxelles, des questions se posent au niveau de la diffusion de l'information, de l'impact des avis ainsi que des décisions prises en finale par l'autorité...Est-on à Bruxelles si exemplaire ? La législation bruxelloise prévoit une large information et des procédures de concertation sur les projets immobiliers et les projets d'aménagement du territoire. Enquêtes publiques, concertations, processus de « co-construction » pour l'élaboration de certains documents stratégiques (Plan Canal, Plan Régional de mobilité, etc.) : ainsi, près d'un millier de commissions de concertation se tiennent chaque année.



For Urban passion et ARIB s'interrogent, et ont invité une trentaine de représentants du secteur associatif (IEB, BRAL, ARAU), des comités d'habitants (Uptown, Europe, Roosvelt) et des administrations (Bruselles-mobilité, Perspectives, BUP, SNCB) ainsi que des architectes, urbanistes, juristes, chercheurs d'université et simples citoyens...

Beaucoup d'entre eux ont témoigné de la confusion des rôles, finalités et modalités, en matière d'information, de concertation et de prise de décision, trop peu impacté par la participation citoyenne : le doute règne aujourd'hui. Malgré des expériences positives de co-construction, certains participants ont critiqué les trop nombreux « passages en force » de l'autorité publique ou dénoncé en particulier le manque d'écoute vis-à-vis des doléances de ses concitoyens ... Exemples sous la loupe : l'aménagement d'espaces publics régionaux ou communaux, alors que le plan *Good Move* de Bruxelles-mobilité repose précisément sur la co-construction.

D'autres ont rappelé des victoires historiques de la démocratie participative, qui a permis dès la création de la Région bruxelloise de mettre fin à l'urbanisme de couloirs et de l'entresoi. Mais aujourd'hui certains déplorent le recul de l'esprit de la concertation : celle-ci devient souvent trop formelle, les aspects juridiques prédominent, et rendent par moment obscur les commissions de concertation où s'affrontent avocats des porteurs de projets et techniciens liés au monde associatif. Souvent aussi les procédures d'information sont trop tardives ou trop discrètes et conduisent à des décisions pré-acquises ou relevant de l'arbitraire...

La plupart des participants considèrent que les enquêtes publiques respectent en général la procédure légale mais que l'information diffusée manque souvent de pertinence ; et que les délais sont systématiquement dépassés en matière de permis d'urbanisme...



Dans un monde devenu surinformé et aux opinions fortement affirmées, la concertation perd son sens premier : trouver un compromis acceptable par les parties, dans le respect des principes d'aménagement. Ils sont nombreux à estimer que les politiques publiques devraient être sérieusement évaluées avant leur poursuite et que la simplification ainsi que la transparence devraient être appliquées sans tarder et de manière générale par tous nos décideurs...

(*) Les DEBATS-BAR organisés tous les trois mois par « Architects in Brussels (ARiB) et For Urban Passion (FUP) » dans une ambiance « lounge afterwork» des plus conviviales, sont ouverts à toutes les opinions dans le respect de chacun et orchestrés par deux animateurs avec la présence de plusieurs témoins-orateurs...

Infos: <u>ip.vienne@skynet.be</u> / Bclerbaux@urbanistes.be